

AFFAIRE N° 21.- Installation sportive de la Chaumière.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain à la Chaumière appartenant à la S.O.C.I.B., a permis de mettre en train la construction d'un groupe scolaire de 20 Classes.

Ce futur ensemble ne possédant aucune installation sportive, le cabinet LEJEUNE-ROYER a prévu, dans son plan masse, l'implantation d'un plateau d'E.P.S. qui se tiendrait sur la partie basse du terrain acheté.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, je vous demande de m'autoriser à solliciter de la Jeunesse et des Sports une subvention de 85% du montant du détail estimatif établi par l'architecte.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

S^t. Denis, le 15 juin 1940

P. le Préfet

Le Secrétaire

Général

Signé: M. Kessler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

M. Vergereau.